



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Incendie de l'Estaque : mise en place de guichets uniques pour les sinistrés
Question écrite n° 9682

Texte de la question

Mme Monique Griset attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les conséquences de la récente catastrophe de l'incendie de l'Estaque survenue le 8 juillet 2025. Des victimes doivent faire face à la dispersion des démarches administratives entre les différentes administrations, assurances et solidarités publiques, malgré la mise en place d'un guichet municipal. À titre de comparaison, à la suite des inondations dans le Pas-de-Calais en 2024, un véritable guichet unique, coordonné par l'État, a permis aux sinistrés d'accéder à l'ensemble des démarches par une plateforme physique et numérique centralisée. Elle l'interroge dès lors sur la possibilité d'expérimenter, au niveau national, un modèle de guichet unique intégral, associant État, collectivités territoriales, services sociaux, assurances et associations, afin que, pour chaque catastrophe (incendie, inondation, tempête, etc.), les victimes puissent effectuer leurs démarches dans un cadre centralisé et bénéficier d'un suivi complet.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Griset](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9682

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2025](#), page 7938